

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 13 (1928)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Impression et Expédition:
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne.

PENSÉES

La Caisse Raiffeisen n'est pas simplement une œuvre financière: elle a une portée morale et sociale considérable, qui forme son principal attrait pour la plupart des raiffeisenistes. Amener les agriculteurs à se solidariser, à répondre les uns pour les autres, c'est leur faire remporter une victoire sur l'égoïsme, c'est leur faire pratiquer cette charité fraternelle que Raiffeisen résumait dans sa belle devise « Tous pour chacun, chacun pour tous. »

La Caisse rurale exerce encore une influence moralisatrice, lente mais efficace, par cela même que la prudence de ses membres l'oblige à n'accorder du crédit qu'aux hommes honnêtes, laborieux, offrant des garanties morales sérieuses.

Aussi la Caisse rurale a-t-elle été particulièrement appréciée et encouragée, par les hommes qui estiment qu'une œuvre vaut surtout par son efficacité morale.

LOUIS DURAND
fondateur des caisses rurales de France.

**

L'association coopérative aboutit à ce résultat original de permettre aux faibles de bénéficier de l'énergie des forts. Ch. GIDE.

Extrait du procès-verbal

de la séance commune du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance de l'Union du 23 janvier 1928.

Les Caisses de MUNSTER (Lucerne), STEG-HOTHEN (Haut-Valais) et BUTTISHOLZ (Lucerne), sont admises dans l'Union, les conditions utiles d'admission ayant été remplies.

L'affiliation des deux premières de ces Caisses compte encore pour l'exercice 1927. La Caisse de Munster, après avoir vécu seule durant vingt-cinq ans, a tenu aussi à profiter aujourd'hui des multiples avantages qui découlent de l'affiliation à notre organisation nationale.

Le nombre des nouvelles admissions est de 32 pour l'exercice écoulé. Par contre, deux Caisses se sont retirées du faisceau. D'abord la Caisse de Corbières (Fribourg) qui n'a pu trouver une personne qualifiée pour continuer la gérance de la Caisse après le départ du premier caissier et a dû être liquidée par les soins du Bureau Central, puis la Caisse de Marchissy (Vaud). Un laisser-aller dans l'administration avait placé pendant longtemps cette dernière Section aux portes de l'exclusion. Sous l'influence de certain établissement de banque et pour se soustraire au contrôle professionnel, pourtant si important pour elle, elle a cru opportun de donner sa démission. Par circulaire spéciale, les sociétaires ont été individuellement mis au courant de la situation et informés de la diminution de la valeur importante des garanties que présente la Caisse ensuite de la suppression du contrôle neutre et professionnel de l'Union.

2° Il est procédé à l'examen de douze demandes de « crédits spéciaux », auxquels il est fait droit, vu les motifs présentés. Des garanties spéciales devront cependant être fournies par certaines Caisses requérantes.

3° « Fixation des taux pour 1928 ». — La situation du marché de l'argent fait l'objet d'une étude approfondie. Comme une certaine stabilité peut être actuellement constatée et que même des tendances à la baisse des taux semblent se manifester, les conditions appliquées par la Caisse Centrale pour 1927, seront encore maintenues momentanément pour le nouvel exercice. Le taux pour les placements à 3-5 ans de termes, qui avait été porté à 5 pour cent lors de la tension qui est intervenue sur le marché de l'argent durant l'été dernier, est est ramené cependant à 4 trois quarts pour cent.

4° Le directeur de la Caisse Centrale dépose les « comptes et bilan au 31 décembre 1927 », en présentant un rapport de gestion circonstancié, très étendu.

Les relations financières avec les Caisses locales se sont effectuées normalement. Le bilan de la Caisse Centrale atteint le chiffre de fr. 20,7 millions (fr. 19,05 millions en 1926); donné dans sa forme simple, le mouvement d'affaires est de fr. 352,6 millions soit supérieur de fr. 58,6 millions à celui enregistré en 1926.

Le bénéfice réalisé est de fr. 130,649,27 (en 1926: 108 mille 438,07). Il sera proposé à l'Assemblée de l'utiliser pour le paiement de l'intérêt maximum statutaire de 5 pour cent aux parts sociales et pour le versement de fr. 60,000 au fonds de réserve qui atteindra ainsi 300,000 francs. Grâce aux modestes frais généraux d'administration, malgré la marge modeste entre les taux-débiteurs et créanciers et la forte liquidité du bilan, le résultat obtenu peut être considéré comme très satisfaisant. La Société Fiduciaire et de Révision S.A. à Zoug, est chargée, comme habituellement, de la révision approfondie des comptes et du bilan.

5° Rapport est présenté sur la situation générale des Caisses et sur l'activité de l'Union comme « Instance de Révision ». 311 Sections, soit le 72 pour cent ont reçu la visite des inspecteurs en 1927. Les expériences faites et certaines ordonnances gouvernementales exigent des révisions toujours plus étendues. Cette nécessité n'est malheureusement pas comprise partout comme elle devrait l'être. L'Union s'appliquera cependant à développer toujours plus cette branche d'activité, sur la base des statuts et principes fondamentaux, ceci dans l'intérêt de la bonne situation et du prestige des Caisses et de l'Union.

6° Le Congrès Annuel (assemblée générale des Délégués) est prévu pour le commencement de juillet seulement, afin de permettre les préparatifs spéciaux qu'il exige cette année. Il aura lieu à Saint-Gall, et la date exacte sera fixée lors d'une prochaine séance. Une manifestation spéciale est prévue pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Union.

7° La demande présentée par une Caisse, de pouvoir modifier ses statuts dans un sens contraire aux principes Raiffeisen est refusée.

8° Il est pris connaissance du rapport de la révision partielle effectuée auprès de la Caisse Centrale, le 12 décembre, par une délégation du Comité de direction. Le résultat de cette révision ne donne lieu à aucune remarque spéciale.

Petit bulletin financier

La détente sur le marché de l'argent que nous signalions dans notre dernier « Bulletin » s'est accentué encore durant les six premières semaines de l'année. Il en est résulté une baisse presque générale de 5 à 4 trois quarts pour cent du taux appliqué pour les obligations et placements à termes. Une grande banque suisse est allée même jusqu'à réduire ce taux à 4 et demi pour cent. Dans le canton du Valais, à l'exception de la Banque Cantonale, les établissements financiers et banquiers particuliers poursuivent, — pour des motifs que nous ne voulons pas développer ici, — une politique financière qui s'exerce toute au détriment des débiteurs; une réduction à 5 pour cent du taux anciennement appliqué de 5 et quart pour cent est cependant intervenue dès le 15 février.

Les milieux financiers de notre pays envisageaient même pouvoir adopter le 4 et demi pour cent comme taux officiel pour les obligations, quand est venue la nouvelle qu'une certaine tension semblait intervenir en Amérique sur le marché des capitaux à courts termes.

Au commencement de l'année, la Suisse était le seul pays en Europe qui avait le taux d'escompte le plus réduit, soit 3 et demi pour cent; aujourd'hui la Suède et la France sont descendues aussi au même niveau. Ce fait semble démontrer qu'actuellement l'abondance des capitaux est presque plus forte dans le vieux monde que sur les prépondérantes places de banques américaines. Semblable situation n'a pas été enregistrée depuis la guerre.

Ajoutons que la plupart des Caisses Raiffeisen Suisses ont réduit l'an dernier déjà leurs taux-débiteurs, et les ont toujours maintenus malgré l'élévation du taux des obligations à 5 pour cent qui est intervenu durant l'année. Il est aussi tout indiqué aujourd'hui pour elles d'effectuer seulement la réduction sur le taux-créancier en ne payant généralement que le 4 trois quarts pour cent pour les placements à trois et cinq ans de terme. Cette ligne de conduite devrait être appliquée, même si l'on devait voir partir certains dépôts auprès des banques qui continuent à offrir des taux exagérés en se récupérant simplement sur le dos des débiteurs. Les Caisses Raiffeisen doivent réaliser le but qu'elles se sont proposées et favoriser en premier lieu leurs débiteurs. Elles y parviendront en poursuivant toujours une bonne politique financière.

Le taux officiel pour la caisse d'épargne est encore le 4 et quart pour cent. Ce mode de placement, exonéré des droits de timbres fédéraux, s'avère donc maintenant presque aussi avantageux qu'un placement à 4 trois quarts pour cent en obligations, tout en offrant plus de commodité. Aussi sommes-nous persuadés que le carnet d'épargne exercera dorénavant un attrait tout particulier.

Une réduction des taux-débiteurs ne saurait se justifier actuellement par le fait que la plupart des Caisses travaillent avec la marge la plus réduite entre les taux-créanciers et débiteurs que permette une ligne de conduite commerciale rationnelle. Ce n'est souvent que grâce au rendement du fonds de réserves qu'un bénéfice convenable peut être réalisé. En outre il faut toujours bien se rendre compte que le marché monétaire est à l'heure actuelle soumis à de rapides fluctuations et qu'un renchérissement des taux peut intervenir d'un jour à l'autre.

D'une manière générale, la situation financière actuelle est assez saine, et sans doute meilleure, surtout pour les milieux agricoles, que de constantes fluctuations des taux.

Quelques caractères spéciaux de nos mutualités

Qui de nos lecteurs n'a entendu que trop souvent répéter que nos Caisses ne sont, en somme, que des banques comme les autres, avec la différence cependant, aux yeux de ceux qui parlent de la sorte, que notre infériorité à l'égard des autres est bien grande, vu que nous obligeons les personnes qui veulent bénéficier du crédit à devenir avant tout sociétaires, tandis que dans les banques on n'a qu'à se présenter si l'on est solvable, dit-on, pour avoir du crédit, et que dans les grands établissements on ne met pas de limites aux crédits sollicités pourvu qu'ils soient bien garantis.

Ceux qui parlent ainsi n'ont pas pris la peine, il faut le croire, de considérer et d'étudier de près nos institutions, ni les principes qui les régissent. Ces principes ont été si bien définis et si clairement vulgarisés dans notre modeste organe que nous ne les examinerons pas à nouveau et en détails. Nous ne les passerons que sommairement en revue :

Est-il superflu de rappeler que pour la distribution du crédit, deux principes se trouvent en présence: l'un qui a pris racine dans tous les pays civilisés et qui consiste à drainer l'épargne au profit du centre; l'autre qui voudrait agir dans le sens opposé. En d'autres termes, le premier qui a pour but la centralisation, le second tend au contraire à décentraliser.

Sans vouloir examiner les mérites du second, nous n'aurons pas de peine à démontrer que nos institutions sont l'instrument le plus apte et le plus efficace pour empêcher cette centralisation excessive de l'épargne et favoriser les petits travailleurs, pour lesquels les bienfaits du crédit sont encore inconnus dans les localités où nos associations n'existent pas.

Utiliser l'épargne locale au profit du travail local, garder les économies sur place et les rapprocher, au moyen d'institutions démocratiques comme le sont nos mutualités, des travailleurs honnêtes aidant à l'amélioration de leur sort, voilà le but principal du crédit Raiffeisen. Et, malgré l'opinion de ceux qui s'obstinent à ne voir dans nos Caisses de crédit mutuel que rêves et chimères, ce programme est des plus positifs, et est de ceux qui contiennent le germe de la pacification de nos campagnes aigries, et du vrai progrès social. Nos mutualités de crédit mettant l'épargne des humbles au contact des travailleurs, les familiarisent avec le rôle souvent méconnu que le capital joue dans la société, leur en font apprécier l'importance et aident efficacement à faire leur éducation économique.

Les portes de nos mutualités sont ouvertes à tout homme honnête et travailleur, désireux d'améliorer son sort. Elles ne créent pas une aristocratie du capital que l'on rencontre dans certaines localités du canton de Fribourg et qui par égoïsme ne veut pas de nos Caisses, de crainte de voir leurs modestes administrés s'élever. Dans nos mutualités de crédit, tous les membres sont égaux devant la coopération, qui les unit par les liens de la vraie fraternité. Tous les associés sont admis au même titre, dans les assemblées générales et avec les mêmes droits. Le modeste capital que chacun doit posséder sous terme de part d'affaire est le même pour chacun; on ne veut pas qu'il puisse jouir à un moment donné d'une prééminence quelconque. Il arrive chez nous en frère, non en maître, et tend la main au travailleur qui, à son tour, s'approche de lui en frère. C'est de la rencontre de ces deux éléments que jaillit un des résultats les plus féconds, un des grands avantages sociaux de la coopération et de la mutualité.

De plus, la société actuelle est en quête d'évolution et de progrès vers l'amélioration du sort terrestre des petits et des faibles, vers le plein règne de la justice sociale, autant du moins que peut le comporter notre triste condition humaine. A un état social disjoint, désagrégé, où l'égoïsme d'en-haut et la haine d'en-bas ont pris même dans nos populations rurales la place du dévouement et de la solidarité, les fervents de la mutualité de crédit agricole ambitionnent la gloire d'apporter le ciment réparateur destiné à relier ces éléments éparpillés et en désordre, qui se heurtent et s'entrechoquent. Et ce ciment, c'est celui de l'association coopérative, c'est-à-dire de la mise en commun des forces et des énergies de chacun au profit de tous; et cela, contrairement aux faux dogmes du fanatisme collectiviste, sous la sauvegarde primordiale et sacrée de la liberté et de l'autonomie individuelles.

De nos jours bien des braves gens se laissent hypnoti-

ser par le monstre du socialisme. Et le plus grand nombre s'obstine à penser qu'il suffit, pour contenir l'ennemi, des combinaisons de la politique ou des artifices des lois restrictives. Ils sont dans l'erreur. Les lois sans les mœurs demeurent dépourvues d'efficacité. En multipliant nos mutualités de crédit, nous nous efforçons de refaire les mœurs, les mœurs de la solidarité, du dévouement réciproque, de l'union, de la coopération de tous, pour le bien et au profit de tous, surtout et avant tout, des moins défendus et des moins armés. V.R.

Echo de Presse

« La Croix du Dimanche », éditée à Paris, publiait dernièrement l'article suivant, que nous croyons devoir être utile aux Caisses Raiffeisen en activité déjà et encourageant pour les localités privées encore du bienfait du crédit mutuel :

Caisses rurales, Caisses ouvrières, Caisses de crédit mutuel, ce sont trois noms différents d'une même institution.

Or nous sommes heureux de constater que l'idée gagne, chaque jour du terrain.

D'autre part, la conférence régionale des secrétariats sociaux du Sud-Est a fait passer dans les journaux le compte-rendu suivant :

« Après une longue étude très sérieuse du mouvement des Caisses de crédit mutuel système Raiffeisen-Durand, au profit des milieux ouvriers, la conférence a résolu de poursuivre la création de ces Caisses partout où un milieu homogène pourra en garantir le succès. »

D'autre part, parmi les vœux adoptés par le récent Congrès du parti démocratique populaire, nous lisons ceci :

« Que les cultivateurs aient largement recours au crédit agricole, et plus particulièrement aux Caisses de crédit villageoises de droit commun, type Raiffeisen, ayant entre elles un lien fédératif régional et qui, en sus de tous les avantages économiques de l'indépendance et les avantages du crédit officiel, présentent celui de trouver dans la profession agricole elle-même la source du crédit dont elle a besoin, réalisant à la fois les avantages financiers et les avantages moraux et sociaux de la solidarité et du dévouement mutuel qui sont à la base de la doctrine du parti démocratique populaire. »

Ainsi donc les avantages des Caisses de crédit mutuel sont reconnus en même temps pour les milieux ouvriers et pour les milieux ruraux.

Puissent ces appels à l'action sociale provoquer des initiatives de la part des hommes de bonnes volontés. Comme nous avons constaté plusieurs fois que de pareilles invitations au dévouement de nos lecteurs avaient des résultats utiles, nous jetons une fois de plus ce cri :

« Etudiez les Caisses rurales, pour en fonder une chez vous, s'il n'en existe pas encore. »

Chronique étrangère

Les Caisses Raiffeisen dans le Boerenbond Belge

Recevant à l'instant le rapport du Secrétariat général du « Boerenbond » belge, nous nous permettons d'en communiquer quelques extraits à nos aimables lecteurs. En reproduisant ces documents dans notre bulletin, nous avons conscience de fournir un enseignement par les faits dont nos institutions peuvent tirer le plus grand profit.

I. CAISSE CENTRALE DE CREDIT

Au cours de l'exercice 1926, 31 Caisses furent fondées. Le nombre des Caisses affiliées à la Centrale se monte ainsi

à 970, au 31 décembre 1926. Actuellement la plupart des communes rurales belges possèdent leur Caisse de Crédit Mutuel. Bien que l'usure ne soit pas connue en Belgique, personne n'ose discuter l'utilité de ces banques rurales.

Les ouvertures de crédit et les prêts fonciers accordés aux Caisses locales furent nombreux. La Caisse Centrale consentit 125 ouvertures de crédit, pour une somme de 8,917,220 francs ; 982 ouvertures de crédit, s'élevant à 50,662,342 fr. sont actuellement en cours auprès de la Caisse Centrale ; tandis que la Caisse d'Epargne Postale n'a reçu des demandes de crédit que pour la modique somme de 160,000 francs. Les paysans belges n'aiment pas et semblent ignorer la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, dont on voudrait doter nos Etats confédérés.

II. DEPOTS D'EPARGNE.

Cette année, les dépôts d'épargne se sont accrus considérablement. Ils comportent près de 100 millions.

Au 31 décembre, le total des dépôts d'épargne était de 752,829,343 francs, contre 655,013,521 francs, en 1925.

Le mouvement ascensionnel, accusé par le chiffre des dépôts, témoigne de la confiance grandissante dont les agriculteurs honorent cette bienfaitante institution. La mauvaise situation économique eut pourtant autorisé une diminution de la capacité d'épargne de la population.

Au 31 décembre 1926, les dépôts des Caisses affiliées auprès de la Centrale s'élevaient à 361,697,642 francs ; les dépôts des particuliers (à vue) à 13,816,751 francs, et les dépôts à termes, des Caisses affiliées (2, 3, 5, et 10 ans), à 377,314,950 francs.

III. PLACEMENTS DES FONDS.

Les dépôts totaux des Sections affiliées est donc de 740,000 francs, environ, ce qui dénote que les Caisses belges ont suffisamment de capitaux à leur disposition.

Les capitaux confiés à la Caisse Centrale figurent au bilan sous quatre rubriques :

IV. PRÊTS FONCIERS.

	<i>Francs :</i>
1° Les valeurs en portefeuille pour un montant de	342,125,864
2° Les prêts hypothécaires pour une somme de	92,690,273
3° Les prêts avec cautionnements et autres garanties pour	63,439,581
4° Avances faites aux diverses Sections du Boerenbond et en particulier au Comptoir d'Achat et de Vente, pour	65,895,276

La Section de crédit foncier a consenti durant l'exercice 1926 à 244 prêts, représentant une somme de 7,026,800 francs ; 85 prêts furent effectués directement par la Caisse Centrale, pour un montant de 2,773,000 francs ; tandis que les Caisses locales furent appelées à octroyer le solde, soit 159 prêts, pour 4,253,800 francs.

Depuis sa fondation, la Section de crédit foncier a accordé 2623 prêts, pour 36,827,955 francs. De tous ces prêts, 1409 ont été remboursés, dont 194 au cours de 1926.

V. OPÉRATIONS DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES.

En 1925, les 940 Caisses avaient reçu 194,794,436 francs (contre 182,216,003 francs l'an précédent) et remboursé 153 millions 424,364 francs. Les sommes qui leur furent confiées depuis leur fondation se montaient à un milliard deux cent trente-cinq millions de francs.

Au cours de l'exercice 1925, elles ont consenti 8089 prêts, représentant un capital de 74,142,976 francs depuis leur fondation, le nombre des prêts enregistrés est de 86,286, pour une somme de 350,467,734 francs.

Au 31 décembre, le montant des prêts en cours s'élevait à 143,253,931 francs.

La plupart des prêts (81,339 sur 86,286) furent consentis avec cautionnements; 3750 avec hypothèques; 688 avec privilèges agricoles; 471 avec nantissement de titres et 38 avec assurances sur la vie.

Au 31 décembre 1925, les Caisses locales détenaient un fonds de réserve ordinaire de 1,313,405 francs, et un fonds de prévision de 2,944,943 francs, soit une réserve totale de 4,258,348 francs.

INSPECTION DES CAISSES LOCALES.

Le contrôle général de toutes les associations affiliées au « Bøerenbond » est dévolu au Service d'inspection. C'est par lui que l'Administration générale du « Bøerenbond » exerce au dehors et sur tous les terrains, son action complexe auprès de ses associations. Les fonctions des inspecteurs sont donc multiples: ils sont spécialement chargés de la fondation des gildes et de leurs Sections de la direction et du contrôle des institutions locales, de la mise au courant des secrétaires, des comptables et des gérants. Ils doivent collaborer avec les membres des Comités directeurs à la bonne marche des gildes, etc., etc.

Mais bornons-nous à signaler l'activité des inspecteurs des Caisses de crédit:

Au cours de l'année écoulée, la fondation de 31 nouvelles Caisses a nécessité quarante visites des inspecteurs. Il a fallu procéder à l'installation d'un nouveau caissier dans 46 Sections et la formation de ces gérants exigea 157 visites complémentaires.

Et comme il s'écoule ordinairement un temps assez considérable entre la démission d'un caissier et l'installation de son successeur, les inspecteurs ont tenu et présidé 56 séances locales faisant fonction de caissiers provisoires pour prévenir ou atténuer un ralentissement dans l'activité de la Caisse.

De plus, les inspecteurs ont assisté à 180 assemblées annuelles et convoqué 86 réunions des Comités de direction et de surveillance.

Il fut consacré 1583 déplacements à l'inspection ordinaire, 66 au contrôle sur place des feuilles d'épargne et des feuilles d'emprunt, 428 à une inspection complémentaire de la comptabilité et 316 conférences de propagande sur le fonctionnement des Caisses, l'utilité du crédit agricole, les placements de capitaux, etc.

VII. SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DU BØERENBOND BELGE

La Direction du « Bøerenbond » belge est trop intelligente pour ne pas étendre son activité aux assurances; elle a organisé neuf types d'assurances. Bien que les préférences aillent en premier lieu à l'assurance mixte, nous nous permettons de signaler à nos lecteurs l'Assurance pour soldes d'emprunts, qui peut intéresser nos Caisses.

Ces assurances ont été conçues pour les personnes qui empruntent dans une Caisse locale d'épargne ou à la Caisse Centrale du « Bøerenbond ».

La Société garantit, par cette assurance, au créancier, le remboursement intégral de ce qui lui est dû, en capital et intérêts, par l'emprunteur, si celui-ci vient à mourir avant l'amortissement complet de sa dette. Il va de soi que l'assurance ne comprend pas les annuités, ni les intérêts, qui auraient dû être payés au moment du décès.

En général, il n'est payé qu'une prime unique pour ce genre d'assurance. Au 31 décembre 1926, il avait été souscrit vingt et une de ces Polices, pour un capital global de 234,600 francs.

La prime perçue s'élevait à 20,718,99 francs, et la réserve mathématique à 19,683,03 francs.

V. R.

Nouvelles des sections

MORLON. — Ce coquet village gruyérien est depuis longtemps connu dans les milieux Raiffeisenistes fribourgeois et suisses, non seulement par le fait qu'une florissante Caisse Raiffeisen y existe depuis vingt ans, mais surtout à cause du caissier de cette dernière, M. le curé Victor Raemy, le promoteur infatigable de l'idée mutualiste dans le domaine du crédit agricole dans le pays où coule la libre Sarine.

Le 29 janvier dernier, la Caisse Raiffeisen a commémoré le vingtième anniversaire de sa fondation. Ce ne fut pas une fête de grand appât, avec cortège, fanfare et pompeux discours, comme on serait peut-être tenté de se le représenter, mais une réunion toute simple, animée de la plus franche cordialité qui eut simplement lieu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

Cette manifestation eut un cachet tout intime, aucune publication n'ayant été faite. A côté des 45 membres que compte actuellement la Caisse et qui étaient venus au complet, quelques invités seulement eurent le privilège et l'honneur d'y assister: M. Gaudard, l'éminent préfet de la Gruyère, à Bulle, un délégué du Bureau Central de l'Union, et un représentant de la presse.

M. le curé Raemy, à qui revient l'honneur de la fondation de cette précieuse institution en a fait l'historique. L'esprit particulariste qui régnait en maître rendait difficile la création d'une institution demandant la solidarité: « Vous ne trouverez à Morlon, que des besogneux sans nul souci de rembourser, et quelques personnes aisées qui n'emprunteront jamais », disait-on aux personnes qui avaient l'audace de constituer une Caisse Raiffeisen dans une localité de 400 habitants, ravagée par deux incendies en 1845 et en 1890, et située à trois kilomètres de Bulle, le grand centre bancaire de la Gruyère. Personne ne croyait à la viabilité de la Caisse.

Les débuts furent, comme à peu près partout, difficiles à cause des préventions qu'il fallut dissiper et parce qu'il y avait plus de méfiance que de confiance envers cette organisation toute nouvelle. Il fallut dix ans pour atteindre la première centaine de mille francs de dépôts.

Cependant les dirigeants ne se découragèrent pas; avec persévérance et entrain, ils poursuivirent inlassablement l'œuvre commencée. Les succès s'accrochèrent néanmoins chaque année davantage et la Caisse termine aujourd'hui de brillante façon le quatrième lustre de son activité. La première année, il y avait 17 membres, et le chiffre du bilan était de fr. 6,068; celui du bénéfice de fr. 31,02. Ce résultat est bien modeste en comparaison de celui enregistré en 1927:

Nombre des sociétaires: 45, chiffre du bilan: fr. 415,870.--

Carnets d'épargne: 213, montant des réserves: fr. 14,772.--

Durant vingt ans, la Caisse a exercé sa bienfaisante activité. Il est difficile de donner une image concrète des avantages économiques qui en ont résulté pour la population. Si l'on tient compte d'une différence de 1 pour cent entre les taux réclamés par la Caisse et ceux qu'exigent les banques, les emprunteurs ont réalisé un gain de fr. 33,000 durant ces vingt ans. Ces beaux succès sont le résultat du seul effort individuel et de l'esprit de solidarité. Le principe de nos Caisses est de ne rien demander à l'Etat: « Favoriser le bien-être, dit M. Raemy, en terminant sa brillante péroraison, c'est augmenter le contentement du peuple, c'est sauvegarder l'ordre social, car la Caisse Raiffeisen assure le développement et la conservation de la petite et moyenne propriété, et par suite le maintien de la classe moyenne; la Caisse Raiffeisen est l'organe indispensable de toute société bien constituée pour amortir les heurts des deux classes extrêmes; riche et pauvre ».

Puis M. le préfet Gaudard a exprimé sa joie de pouvoir manifester devant la population de Morlon, l'amitié et l'admiration qu'il éprouve pour la personne de M. le curé Raemy. Après avoir fait ressortir le rôle bienfaisant que jouent les Caisses Raiffeisen dans son district, l'éminent magistrat trace en termes éloquents les mesures qu'il estime capables d'améliorer la situation sociale et économique actuelle. Il faut une solide éducation, plus de simplicité et surtout plus de solidarité, d'amour du prochain. M. le préfet Gaudard voit dans les Caisses Raiffeisen des institutions qui complètent l'activité des grands établissements. En elles, ajoute-il, les membres ne trouvent pas seulement un bienfait individuel, mais ils y

gagnent le sens social, se rapprochent, apprennent à s'entraider et à se témoigner de la confiance.

C'est ensuite M. Heuberger, de l'Union Suisse, qui félicite les sociétaires, les dirigeants et surtout le dévoué caissier pour les magnifiques résultats obtenus. Il a un mot flatteur pour le président et pour quatre autres membres, qui, depuis 1920, siègent dans les comités.

Il fait ensuite ressortir les mérites de M. Raemy, non seulement comme caissier d'une Section excellemment administrée, mais aussi comme fondateur de la plus grande partie des quarante Caisses fribourgeoises et comme collaborateur à la rédaction du « Bulletin Mensuel de l'Union ». Comme faible témoignage de reconnaissance le secrétaire de l'Union remet à M. Raemy, ce fidèle et infatigable collaborateur, un souvenir avec dédicace.

L'Assemblée entend encore d'excellents rapports de MM. Scihoz et Chavaillaz sur l'activité de la Caisse, puis le président, M. Currat, inspecteur scolaire, remercie tous ceux qui ont contribué aux succès de cette petite manifestation. La Société de chant du village, que dirige M. Chavaillaz, instituteur, agrémente la manifestation par ses belles productions musicales, des chants gruyériens, simples et mélodieux, qui reflètent si bien l'âme de la belle Gruyère et qui charment toujours, tout particulièrement celui qui les entend pour la première fois.

**

BELFAUX. — La Caisse de Belfaux vient à nouveau de perdre un de ses administrateurs les plus dévoués en la personne de M. l'abbé S. Dubey, curé-doyen de Belfaux, décédé après une maladie de quelques jours seulement.

La paroisse unanime pleure sa disparition si soudaine, car il était un animateur de la vie paroissiale, un homme d'initiative, cherchant à donner à ses ouailles, avec la santé religieuse, le bien-être matériel. Il avait su, par son tact, sa bonté et ses vues larges, prendre une part intime à la bonne marche de toutes les affaires intéressant sa paroisse.

La Caisse Raiffeisen, et spécialement ses administrateurs perdent en lui, un ami de tous les instants, un conseiller toujours sollicité, un apôtre de la propagande pour la diffusion du crédit mutuel et de l'épargne par le système Raiffeisen. Il fut, avec M. le colonel Repond, le promoteur de la fondation de la Caisse de Belfaux en 1907. Malgré ses lourdes charges pastorales s'étendant à une paroisse composée de neuf communes, avec plus de deux mille âmes, il prenait sur un repos bien gagné, le temps de participer à l'administration de cette Caisse dont il avait suscité la constitution et dont il fut membre du Conseil de surveillance pendant vingt et un ans. Son éloquence dans nos assemblées générales, au cours des séances des comités, exprimait toujours la sollicitude qu'il vouait à la Caisse, née par son initiative.

Son souvenir demeurera à jamais dans le cœur de ses paroissiens, qui lui doivent le progrès dans la voie duquel n'a cessé de se développer sa chère paroisse pendant les 31 ans dont il fut le chef spirituel. G.

**

SURPIERRE. — Son crédit mutuel, système Raiffeisen, a eu, le 22 janvier, son assemblée générale pour l'approbation des comptes et du bilan de l'année 1927, pour en donner décharge au caissier et aux organes dirigeants. Sur 109 sociétaires 87 y ont pris part. Ils se sont félicités d'y avoir entendu la lecture que leur firent de leur rapport des plus intéressants, M. Plaide Thiérrin, président du Comité de direction, M. Aloys Ballif, président du Conseil de surveillance. Tous deux ont su mettre en relief les divers aspects du mouvement financier de la Caisse qui se révèle toujours plus actif. Ils ont souligné les particularités les plus marquantes de l'administration de ce Crédit Mutuel dont ils sont les dirigeants depuis de nombreuses années. Ni l'un ni l'autre n'oublièrent de nantir l'honorable assemblée que cette administration avait été révisée par deux délégués du Comité Central de l'Union Suisse, le 1^{er} décembre 1927. Ils purent affirmer que ces deux réviseurs firent un rapport plutôt louangeux de leur sérieux travail qui leur prit une grande partie de la journée. Mais, ont-ils ajouté notamment, pour tenir compte de certaines directions, le Comité de direction et le Conseil de surveillance, réaliseront, dans la mesure du possible et au moment opportun, quelques perfectionnements dans les prêts déjà consentis et à consentir.

A son tour le caissier lut son long rapport. Pour se faire mieux comprendre, il pria tous les sociétaires présents d'avoir sous les yeux l'exemplaire imprimé des comptes et du bilan qu'ils avaient reçu avec la circulaire de convocation à cette assemblée. Comme bien on le pense, il les renseigna sur les différentes sommes inscrites dans les recettes et les dépenses des comptes, sur l'actif et le passif du bilan dont il fit parler les chiffres. L'attention qu'on lui prêta lui prouva qu'il avait été clair objectif et compris.

Voici quelques chiffres :

Pendant l'année 1927 le Crédit Mutuel de Surpierre a reçu 115,612 francs 90 en dépôts d'épargne; 19,654 fr. 50 de remboursements, obligations et de billets à ordre; 346,790 francs 65 de versements faits par ses nombreux débiteurs: établissements financiers, sociétés, communes et sociétaires. Par contre, il a remboursé 132,379 francs 50 de dépôts d'épargne; il a fait des prêts, des obligations et des dépôts fixes pour le montant de 41,700 francs; il a fait des avances de fonds à ses emprunteurs pour la somme rondelette de 297,141 fr. 55. C'est dire que son roulement a dépassé le million.

Le bilan expliqué, commenté, a été particulièrement suggestif. Chacun a pu conclure que l'actif formé de bonnes valeurs, les unes cotées au-dessus du pair et d'actes de crédit des plus sûrs, donnent aux créanciers de la Caisse, les meilleures garanties. Le tout bilancé par 638,919 francs 30.

Et le bénéfice net, quel a-t-il été? Les sociétaires y sont attentifs. Il a été modeste. Après un versement de 2500 francs pour amortissement de titres, il a été de 1803 fr. 90. Tous l'ont enregistré avec satisfaction; il a fait monter le fonds de réserve ordinaire à la somme de 20,964 fr. 25.

On peut dire bonne journée pour le Crédit Mutuel de Surpierre; le premier créé dans la Broye fribourgeoise. En 1931, il fêtera ses vingt-cinq ans d'existence. Il aura alors comme aujourd'hui, de nombreux, de marquants services, rendus à une population laborieuse, intelligente et bien chrétienne, dont la prospérité et la saine politique économique et sociale la rendent une des plus intéressantes du canton de Fribourg.

**

BOTTERENS (Fribourg). — La Caisse Raiffeisen de Botterens, la plus jeune de la Gruyère (elle a été fondée en mars 1927), a tenu son assemblée annuelle le dimanche 5 février dernier, pour l'approbation des comptes et bilan de son premier exercice. Ce fut une vraie révélation et une heureuse surprise pour les membres; le roulement des affaires atteignait au 31 décembre, le beau chiffre de 147,791 francs 95, et le bilan était déjà de 21,827 francs 95. Ces chiffres sont d'autant plus éloquent et appréciables si l'on pense que la population de la paroisse n'atteint pas 300 habitants et que la Caisse ne compte encore que 15 sociétaires. Inutile d'ajouter que cette société ne s'est pas fondée sans les difficultés ou oppositions que rencontrent parfois dans certains milieux les institutions nouvelles, quelque excellente qu'elles soient.

Les membres de l'assemblée ont été en tous points enchantés de l'ordre et de la bonne organisation de la séance. Le rapport de M. Magnin, président du Comité de direction a été fort apprécié, tandis que l'exposé financier de M. le curé Defferrard, caissier, a été légitimement remarqué par sa précision méticuleuse, comme aussi par les excellents conseils donnés aux sociétaires en vue d'un succès grandissant de la société.

M. Macheret, instituteur et Romanens, félicitèrent et remercièrent au nom des membres, les actifs dirigeants de la Caisse.

Excellente journée, instructive assemblée; chacun s'en alla fier d'appartenir à une société si bien organisée, pleinement renseigné de la marche de la Caisse, et réconforté par l'esprit de cordialité qui y préside.

**

SEIGNEUX. — L'assemblée générale ordinaire de notre Caisse a eu lieu le 29 janvier 1928, sous la présidence de M. Adolphe Vauthey, président du Comité de direction.

Fondée en 1912, avec 21 membres, notre organisation locale en compte actuellement 53. Le solide optimisme des fondateurs se trouve pleinement justifié, puisque notre Caisse continue à se développer lentement, il est vrai, mais sûrement. Au 31 décembre 1927, le chiffre du bilan atteignait la somme respectable de fr. 310,818,88, le roulement est en augmentation de fr. 135,000 sur celui de l'an dernier et ascende à 604 mille 867 francs 38.

Les dépôts effectués auprès de notre institution en caisse d'épargne atteignent fr. 275,935,50, se répartissant entre 93 carnets. Mais ce sont les comptes-courants qui constituent le chapitre le plus intéressant de notre activité: les versements ont atteint la somme de fr. 138,000 et les prélèvements fr. 162,000. Des prêts amortissables ont été effectués à 22 sociétaires, pour une somme de fr. 192 mille 680. Des crédits en comptes-courants ont été également ouverts à 23 membres, lesquels devaient au 31 décembre dernier une somme de 71,269,90 francs. Toutes ces avances sont garanties, conformément aux statuts, par hypothèques, par cautionnements ou par nantissements de titres.

Après le paiement des modestes frais généraux dont le montant ascende fr. 1,008 seulement, soit à peine le tiers pour cent du chiffre du bilan, un bénéfice de fr. 1,966,56 a pu être réalisé. Ce bénéfice est très satisfaisant et permet une heureuse dotation du fonds de réserves qui figure au jourd'hui au bilan par 12,085,08 francs.

La situation du bilan est excellente et permet à notre Caisse de remplir aujourd'hui déjà pleinement le but qu'elle s'est proposée en accordant des taux tout à fait avantageux. Il convient de souligner particulièrement la garantie de premier choix qu'elle offre aux déposants par ses réserves, son capital social et la responsabilité illimitée de ses sociétaires: cette garantie représente plus du 350 pour cent du chiffre des dépôts confiés!

Le Comité de direction s'est réuni fréquemment pour liquider les affaires courantes, et le Conseil de surveillance que préside avec compétence M. Jules Wist, a rempli également consciencieusement sa tâche statutaire. La gestion de

notre Caisse a aussi été soumise à la révision neutre et professionnelle d'un inspecteur de l'Union.

Le dévoué caissier, M. Ulysse Vauthey, continue à remplir ses fonctions avec serviabilité et compétence, et mérite la reconnaissance de la Caisse pour son travail consciencieux.

Après la proclamation des résultats obtenus, M. le président Vauthey rappelle encore les modestes débuts de notre Association et sa marche progressive durant ses quinze années d'activité. Il donne ensuite un aperçu sur l'activité de notre Caisse et cite quelques chiffres qui intéressent vivement l'assemblée. Il parle des bonnes relations que nous entretenons avec le Siège Central et des avantages que nous avons d'être du nombre des 440 Caisses qui sont actuellement affiliées à l'Union Suisse.

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore que conformément aux statuts, les Caisses affiliées sont tenues de remettre à l'Union, POUR LE 21 MARS AU PLUS TARD, leurs comptes et bilan, avec tous les extraits justificatifs. Pour les Caisses des cantons du Valais, d'Argovie et des Grisons où l'Union fonctionne comme organe officiel de révision, ce délai est limité au 15 MARS, afin de permettre la présentation du rapport aux Gouvernements cantonaux.

Les caissiers qui auraient des difficultés à terminer leurs comptes pour les dates précitées, sont priés d'en informer assez tôt le Bureau de l'Union.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

Mutations dans la liste des Caisses affiliées en 1927

CANTONS	Nombre fin 1926	Entrées 1927	Sorties 1927	Nombre fin 1927	NOMS des NOUVELLES CAISSES
Appenzell (Rh.-E.)	2	—	—	2	
Argovie	54	—	—	54	
Bâle-Campagne	8	1	—	9	Buus.
Berne	18	8	—	26	Boltigen, Bressaucourt, Courfai-vre, Därstetten, Glovelier, In-nertkirchen, St. Stephan, Vic-ques.
Fribourg	48	2	1	49	Botterens, Ecuwillens. (Sortie : Corbières.)
Genève	5	1	—	6	Bernex.
Grisons	5	1	—	6	Ausser-Heinzenberg.
Lucerne	8	3	—	11	Emmen, Münster, Rothenburg.
Unterwald (Nidw.)	2	—	—	2	
Schaffhouse	1	—	—	1	
Schwytz	10	1	—	11	Gersau.
Soleure	49	1	—	50	Rodersdorf.
St-Gall	64	—	—	64	
Tessin	1	—	—	1	
Thurgovie	22	—	—	22	
Uri	3	—	—	4	
Vaud	38	—	1	37	(Sortie : Marchissy.)
Valais	64	13	—	77	Arbaz, Ausserberg, Chalais, Egger-berg, Evionnaz, Finhaut, Lal-den, Mex, Montana, Oberwald, Riddes, Steg-Hothen, Visperter-minen.
Zurich	3	—	—	3	
	405	32	2	435	Ces 435 Caisses se répartissent comme suit :
					Suisse allemande 291
					» romande 140
					» italienne 1
					» romanche 3